

SECTION	Bachelier en comptabilité - Option: gestion				
Code UE	712201U32D2	Unité d'enseignement	Impôt des Personnes Physiques		
Titulaire					
Nombre périodes	80	ECTS	7	Unité déterminante	OUI

Finalités					
En référence au point 1.2 Finalités particulières du DP de l'UE L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant : • de maîtriser le mécanisme général de l'I.P.P. ; • de maîtriser les connaissances nécessaires à l'établissement de la déclaration et au calcul de l'I.P.P. ; • de calculer les précomptes et versements anticipés relatifs à l'I.P.P.					
Pré-requis					
Capacités • résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ; • produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition).					
Contenu					
L'étudiant sera capable : face aux différentes situations fiscales usuelles qui sont celles des personnes physiques, • de s'approprier les concepts fondamentaux et les techniques de base afférents au système fiscal belge ; • d'identifier le fonctionnement de l'Administration des Contributions ; • d'appliquer les dispositions du C.I.R. et les procédures fiscales en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix pour : • déterminer les personnes et les revenus soumis à l'impôt ; • établir la déclaration à l'impôt, à partir des documents ad hoc, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il y a lieu, la « voie la moins imposée » ; • réagir conformément aux obligations professionnelles lors de contrôles, de contestations et d'éventuelles erreurs de l'administration fiscale, en assurant l'évolution du dossier durant le contrôle et l'enrôlement ; • de mettre en oeuvre les techniques fiscales pour : • procéder au calcul de la base imposable ; • procéder, de manière automatisée ou non, au calcul de l'impôt dans tous les cas (à partir de la déclaration, taxation d'office, taxation indiciaire) ; • établir les documents exigés des employeurs et autres débiteurs de revenus (relevés, fiches, ...) et calculer les précomptes ; • établir le décompte final, après imputation des précomptes.					
Méthodes et moyens pédagogiques					
- Exposé magistral - Séances de travaux pratiques - o Préparation d'exercices					
Supports de cours					
- Powerpoint, ressources extérieurs, Almanach 2022, Exercices, SPF Finances - Guide Déclaration Impôts des personnes physiques, 2022, Wolters Kluwer, Maurice de Mey et Nathalie Nimmegers					
Modalités d'évaluation					
Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable : face à la situation fiscale d'un contribuable décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle,					

- d'établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il échet, la « voie la moins imposée », en justifiant sa méthodologie ;
- de procéder de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt dû dans cette situation et d'établir le décompte final ;
- de réaliser une simulation sur base de données complémentaires et d'en tirer les conclusions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ☐ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ☐ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ☐ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ☐ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

Ressources/Bibliographie

- SPF Finances ;
- Almanach 2022 ;
- Ressources extérieures

Utilisation Campus numérique

Syllabus	Agenda	Exercices	Travaux	Forums
☐	☐	☐	☐	☐